VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 200 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Professeur Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, voyer, et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et environnée au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorée et tapissée, gaz et électricité dans toute la maison, cheminée en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand four pour nous la maison servant à cet effet ; la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique, 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidences. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis dressé par Edgar Pillié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dès respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession de jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Boutmy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Elliott, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Pitt, Calhoun et Garfield (autrefois Jennet), mesurant 64 pieds à pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 1000 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté, ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Galennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Joseph Pillié, voyer, le 22 mai 1888, annexé à un acte pardevant O. Pollock, ancien notaire en cette ville : ledit lot No 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 156 pieds 3 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de là, courant à un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds, 11 pouces, 6 lignes, delà s'étendant à une autre profondeur vers la rue Galennie, 35 pieds 6 pouces, 2 lignes à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas, et 426 à 449 rue Erato et comprennent bâtisses à entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être cimentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908 ; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.

No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'îlet No 60, borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. E. Capeau, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan lesdits lots mesurent ensemble : Le lot neuf a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante-trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond ; ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers en plus comptant le balance, s'il y en a, en un an et deux ans, représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Lionel M. Ricau.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Meubles de Maison, A L'ENCAN.

MERCREDI, le 7 Octobre, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2036 rue Gravier.

Succession de Mary Lambert, veuve de William Shannon.

No 85,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 7 octobre 1908, sur les lieux No 2036 rue Gravier—il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E", et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée :

Le Contenu entier de l'Epicerie, Buvette et Résidence.

Conditions—Comptant sur les lieux.

27 sept—27—oct 4 6 7

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bûches de Chêne ! Bûches de Chêne !

Mercredi, le 14 octobre à 11 heures A. M.

A la T. & P. R. R. Co, Terminus, Rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des lois 1242 et 1890 et 1167 de 1896 et pour le compte de qui de droit que cela concerne à l'heure et l'endroit désignés ci-dessus

(3) chars de bûches de chêne blanc.

Char—T & P—419, T & P—2402—T&P 235 contenant soixante et douze bûches pour un expédiés de Boyce. Les consignées à la International Export Lumber Co

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 oct—4 11 13 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Arthur Sierra vs Louis Boudeau.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, Lne. — No 3,060 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt 225 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, le 7 octobre 1908, à 11 heures a. m. — Un wagon recouvert à quatre roues. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistrée en mes bureau. Conditions—Comptant. GEO. W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

25 sept—25 30—oct 7

VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1e Six certains lots de terre ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Perrier, Général Taylor et Pontiba, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson daté le 13 mars 1858, annexé à la marge d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 14 novembre 1879 par lequel Elizabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston, et mesurent, en mesure américaine, comme suit. Les lots 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Perrier et Gen Taylor, et ledit lot No 8 forme le coin des rues Coliseum et Gen Taylor.

2e Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Bacon, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robin, sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 62 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, et contenant magasin buvette, chambre d'entrepôt, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu comme 1440 rue Annonciation et 830 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien établi, les locataires ayant été au même endroit pendant des années situé près de Prytania et Upton. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et buvette, rapportant une clientèle, ou placement de premier ordre.

3e Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et lieu que la propriété deuxièmement décrite, lequel morceau ou portion de terre est le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Community le 16 mars 1841, déposé en l'étude de Charles Boudousquie, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Roper, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand hangar écurie, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représenté par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'obligation par l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat de 1908 en plus du prix de la vente et l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Excellente Occasion pour s'Engager dans une Entreprise de Manufacture bien connue.

Par ordre du Receveur

La Bâtisse bien établie de Petit & Bob Co. consistant en une Grande Fabrique, Encoignure des rues Lafayette et Chartres, équipée avec Machines et Dependances.

Devant être vendue comme Usine complète.

Entrepôt Nos 625 et 627 avenue Lafayette. Et le Four à Sécher coin Chartres et Clouet.

Liquidation de Petit & Bob Co. No 84,673, Cour Civile de District Div D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 8 octobre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 2 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

1e Deux certains lots de terre situés et étant dans la faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Eugenia, Port Morean et Jasacalvo et désigné comme numéros un et deux du carré onze sur un certain plan dressé par Jos. Pillié voyer, le 9 février 1835, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Eugenia et Moreau et mesurant d'après ledit plan 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Moreau sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue Eugenia, et le lot No 2 est contigu audit lot No 1, mesurant 29 pieds de face à la rue Moreau 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Dans la propriété ci-dessus décrite se trouvent les machines et dépendances suivantes qui seront vendues conjointement avec les bâtisses en bloc savoir : Machines à Percer, Etabli, 1 Scie à Ruban, 1 Tour à Façon, 1 Scie de Long 2 Varopes, 1 Scie à balancier (cadre en fer), 1 Scie à Fendre (dessus en bois), 1 Sticker, 1 Tour et les attachements, 1 Tour Complet, 1 Moteur, 1 Planeur, 1 Machine à faire les Mortaises, 1 Outeau Automatique, 1 Ponceuse à Disque (ring et table) 1 Sableur, 1 Couteau Balance, 1 Presse à Plaquer, 1 Machine à Tuiles, 40 Poulies, 1 Elévateur, 1 Etabli et Matière Brute, 1 Double Head 1-10 1 7 1/2 et 2 7-10 h. p. Moteur 850 pieds de courroies et Shafting complets.

Le tout sera vendu comme un atelier complet.

Les améliorations ci-dessus comprennent une grande bâtisse en briques formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Chartres.

2e Un lot de terre dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme No 23 sur un plan de Pillié ci-dessus référé, mesurant 24 pieds, 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Eugenia maintenant Lafayette et 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

La propriété ci-dessus comprenant l'entrepôt commodes, lequel peut être changé en une résidence. Nos 625-27 avenue Lafayette.

Les conduits du four à sécher sur la propriété à la rue Chartres et Clouet et comprenant complètement les fours à sécher et partie de tuyau.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 en plus du prix de la vente et de payer pour tout nécessaire certificat et de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph Q. Gowland notaire aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1922 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rampart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rampart, Marengo et Claiborne, désigné comme l'îlet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bonigny alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant salon et sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dimitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Commerciale de Valeur Améliorée et Désirable

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

Formant le coin des rues Tchoupitoulas et St-André, dans l'îlet borné par les rues Adèle et Rousseau,

Portant les Nos municipaux 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Southern Indiana Glass Works vs Red Rock Company.

No 84,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 8 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de Cour signé le 2 septembre 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certain propriété de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-André, Adèle et Rousseau, formant l'encoignure des rues St-André et Tchoupitoulas et mesurant 51 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 136 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur et façade à la rue St-André, 124 pieds plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 6 pouces de largeur dans le fond étant désigné par le numéro municipal 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages et mansarde avec de grands et spacieux compartiments sur chaque étage. Contigu dans le fond se trouve un bon entrepôt à un étage et écurie.

La bâtisse est en splendide condition, le rez-de-chaussée est pavé en ciment ; cabinet sanitaire lavoir et élévateur à main.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 en plus du prix de la vente et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Lyle Saxon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Splendides Cottages Doubles

Nos 505-07 Rue Johnson

—ET—

Nos 2110-12 Rue Poydras.

Succession de ANNA KIRSCHBAUM, Veuve de FREDERICK BRANDT.

No 79,562—Cour Civile de District. Division E.

Mardi, 20 Octobre 1908, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 Rue Baronne.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 8 septembre 1908, dans la susdite affaire, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez, désigné par le numéro "Deux" et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant situé dans le fond du faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville et désigné par le No Quatre et le lot No Quatre lequel est borné par les rues Lafayette (autrefois Hevia), Johnson, Galvez et Poydras d'après un plan dressé par Louis Bringier voyer général sous la date du 24 avril 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Poydras, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond le divisant du lot No Trois soixante dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No Trois et soixante dix neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No Quatre.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement.

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1908. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

17 sept—17 20 27—oct 4 11 16 20

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 83,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Common—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre conformément à un ordre daté le 18 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 14 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues State, Preston et Annonciation, Market et Laurel et la ligne de Huntville, étant l'îlet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, arrêté sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 28 mars 1885, laquelle dite portion de terre en ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant à Huntville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée à peu près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les titres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné pardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895. Etant la même propriété que le défunt Joseph John Bruck a acquis par achat de la succession de Elizabeth Bruck, d'après un acte passé pardevant moi, le notaire soussigné, le 23 juillet 1907 et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 218 folio 84.

Termes et conditions—Un quart en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Busière Rouen notaire aux frais de l'acquéreur.

Juge F. McGloin, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Latham Machinery Co. vs M. F. Dunn and Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 69,254 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Michael F. Dunn dans et à souscription à deux actions du fond capital de la Napoleon Avenue Land and Improvement Company Limited, et les dites deux actions du fond capital sujettes à la balance due là-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. E. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm Mc L. Fayssoux, avocat pour la demanderesse.

26 sept—26 30—oct 3 8

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires*.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

Danziger & Tessier

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm E. Hall.

No 251—25ème Cour Judiciaire de District, paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Clay Elliott, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée,

100 actions de la N. O. Molasses & Packing Co. Ltd de $100 chacune, par certificat No 2.

35 actions de la N. O. Molasses & Packing Co., Ltd de $100 chacune valeur au pair.

Conditions—Comptant.

E. A. Parsons, avocat.

3 oct—3 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D'Hémécourt et Baudin.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,901, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé, daté le 8 septembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Télémaque, Cortez, D'Hémecourt et Baudin, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'arpentage par C. Duca Lewis, voyer, et mesurant 24